

M a i r i e d e
F l e u r e y l è s **F** a v e r n e y

Bulletin d'informations n°2 au 25 mars 2020

Chers Fleuréennes et Fleuréens

En cette période tourmentée, les informations et les annonces se succèdent très vite. Les mesures de confinement se renforcent. Pour être sûr que nous respecterons les mêmes règles, voici un rappel des fondamentaux.

Nous reviendrons vers vous par ce moyen de communication à chaque fois que nécessaire. Bien informés, nous serons exemplaires. Surveillez vos boîtes. Merci de votre implication.

Voici l'évolution des consignes et un rappel des règles :

- 1) **L'école et le périscolaire** restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Seuls les enfants des personnels soignants, prioritaires, peuvent être accueillis sur deux sites dédiés : FAVERNEY, et PORT SUR SAONE PERGAUD. Sur ces deux sites (Saint Remy a été fermé) le service périscolaire est ouvert et fonctionne aux heures habituelles, le repas est assuré. Des enseignants sont présents à tour de rôle pour assurer un roulement et accueillir les enfants sur le temps scolaire. Les parents devront justifier de leur fonction pour inscrire les enfants.
Téléphone :
FAVERNEY : 03.84.91.31.37
PORT SUR SAONE PERGAUD ET CLAE(périscolaire) avenue de Verdun : 03.84.91.58.22
- 2) **La réunion d'installation du conseil municipal** a été ajournée, elle est reportée au mois de mai. L'élection de la liste est acquise, mais l'ancienne équipe reste opérationnelle jusqu'à la tenue de cette réunion.
- 3) **L'eau** : 4 fuites ont été réparées dans des délais très courts. Merci de votre compréhension. La consommation d'eau est passée de 125 m3/jour à 85 m3/jour. Continuons d'utiliser cette ressource avec parcimonie. Merci de prévenir l'équipe si vous avez besoin, dans les semaines qui viennent, d'une quantité d'eau importante. Cela nous évite de chercher les fuites.
- 4) **Déplacements** : limitons-les encore davantage. Nous avons déposé en boulangerie **le nouveau modèle d'attestation dérogatoire**, en vigueur à partir du 25 mars. Si vous n'avez pas de moyen de reproduction du document, n'hésitez pas à nous solliciter.
- 5) **Approvisionnement** : ne restez pas seuls. Appelez le maire ou les adjoints pour toute difficulté d'importance.

Nos numéros : Franck TISSERAND : 06.78.12.16.85 Pascal CAMUS : 06.86.82.07.58

Patrick RENAULT : 06.86.01.00.09 Jean Paul PORCHEROT : 07.71.17.36.68

- 6) **Activités de jardinage** : un rappel de ce qui est possible a été diffusé dans le dernier bulletin. D'une manière générale, évitez toute activité qui vous mette potentiellement en danger, pour ne pas solliciter les services de secours.

7) **Activités en forêt** : elles sont interdites, y compris l'affouage, pour les raisons évoquées ci-dessus.

8) **Les activités sportives** sont désormais limitées à 1km autour de votre domicile.

Il est essentiel que le respect des règles de voisinage soit effectif. **L'arrêté préfectoral du 18 mai 2006** est en vigueur.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h00

Par ailleurs, le règlement sanitaire départemental précise que :

- Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de débris de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.
- Les dépôts sauvages de gravats ou de déchets verts sont interdits.
- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et déchets verts est également interdit.
- La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel est interdite.

A plusieurs reprises ces derniers temps, un brûlage important a été réalisé au sein de l'entreprise JACOBY. Cette activité est interdite et fera l'objet d'un rappel, puis de poursuites si nécessaire.

La présence d'un tas de terre ou de cailloux dans un champ ne signifie pas qu'on puisse se permettre de déposer ou de prélever quoi que ce soit.

Nous reviendrons vers vous pour toute nouvelle information importante. Surveillez vos boîtes aux lettres et l'affichage. Les infos figureront sur le site internet de la commune. Portez-vous bien, protégez-vous, protégez-nous.

Bien attentivement, pour l'équipe municipale,

Franck TISSERAND

